



ARRETE N° 2024_0788

ARRETE PERMISSION DE STATIONNEMENT RUE LEONARD DE VINCI

- Vu la demande en date du 21 novembre 2024 par laquelle l'entreprise STE LAONNOISE DE TRAVAUX PUBLICS, domiciliée 13 rue de la Rivière 02000 Etouvelles, représentée par Monsieur KONAN, demande l'autorisation d'occuper le domaine public pour la réalisation de travaux de sondage géologique, rue Léonard de Vinci à Villemandeur, pour le compte d'ENEDIS,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu le règlement général de voirie du 16/09/66 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
- Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1- Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour la réalisation de travaux de sondage géologique rue Léonard de Vinci, les 28 et 29 novembre 2024, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 – Prescriptions techniques particulières

STATIONNEMENT

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée.

Le cheminement des piétons sera préservé, sécurisé et redirigé au moyen d'une signalétique règlementaire adaptée.

Le domaine public occupé sera remis dans son état initial.

Article 3 - Sécurité et signalisation du stationnement

L'entreprise STE LAONNOISE DE TRAVAUX PUBLICS devra signaler le stationnement des véhicules conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application. Il devra de même apposer la signalisation nécessaire au jalonnement du cheminement des piétons.

Article 4 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation de ses biens mobiliers.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 - Validité et renouvellement de l'arrêté de remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 2 journées à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

Article 6 - RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa réception et de sa publication.

Fait à VILLEMANDEUR, le 22/11/2024

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 22/11/2024

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de VILLEMANDEUR pour attribution

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Mairie de Villemandeur.

STE LAONNOISE DE TRAVAUX PUBLICS

TSA 54050

26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel: Fax: +33130487178

2447042922.244701DAC01.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2447042922.244701DAC01

N° affaire : DA28/045681

MAIRIE DE VILLEMANDEUR

SERVICES TECHNIQUES

31 RUE JODON

45700 VILLEMANDEUR

France

Courriel : e.bonneau@mairie-villemendeur.fr

Tel : +33238930464

Fax :

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 20/11/2024

Signataire : COMPIN-ROUSSEAU Séverine

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : STE LAONNOISE DE TRAVAUX PUBLICS

Adresse : 13 RUE DE LA RIVIERE

Code postal : 02000 Localité : ETOUVELLES Pays : France

Nom contact : KONAN Prénom contact : Brou Constant

Téléphone : 323263013 Indicatif pays : +33

Fax : 130487178 Indicatif pays : +33

Courriel : 2447042922.244701DAC01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : ENEDIS

Adresse :

Code postal : Localité : Pays : France

Nom contact : Bruno ROBIN Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel : bruno-b.robin@enedis.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Nom de la voie :

Code postal : 45700 Localité : VILLEMANDEUR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Réalisation de sondage géologique pour étude géotechnique. Travaux réalisés
sans interruption du trafic

Date prévue de début des travaux : 28/11/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 2 Date de début de réglementation 28/11/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :		
Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>
Vitesse limitée à : _____ km/h		
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :		

Autres prescriptions :		

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :		
Le demandeur <input checked="" type="checkbox"/>	Une entreprise <input type="checkbox"/>	
Dénomination : STE LAONNOISE DE TRAVAUX PUBLICS		
Adresse : 13 RUE DE LA RIVIERE		
Code postal : 02000	Localité : ETOUVELLES	Pays : France
Nom contact : KONAN	Prénom contact : Brou Constant	
Téléphone : 323263013	Indicatif pays : +33	
Fax : 130487178	Indicatif pays : +33	
Courriel : bckonan@sltp.fr		

Pièces jointes à la demande		
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :		
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers <input type="checkbox"/>		
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000 ^{ème} <input checked="" type="checkbox"/>	Plan des travaux 1/200 ou 1/500 ^{ème} <input checked="" type="checkbox"/>	Schéma de signalisation <input type="checkbox"/>
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000 ^{ème} <input type="checkbox"/>		

J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/>	Numéro d'affaire : DA28/045681
Fait à : NANTERRE CEDEX 9	Le : 20/11/2024
Nom : COMPIN-ROUSSEAU	Prénom : Séverine
Qualité : _____	

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

678884.8570263251

6766913.571519061

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,71679710658431 48,00220496220439
2,71690439494491 48,00223008759838
2,71692585261702 48,00217983679818
2,71681856425643 48,00215830072599
2,71679710658431 48,00220496220439
2,71717798026442 48,00205993011519
2,71721553119063 48,00211018103218
2,71737109931350 48,00207787687691
2,71730672629714 48,00202762592843
2,71717798026442 48,00205993011519

(PlanDetail_Prolys_v1.01)











